

MÉDIATHÈQUE LONLAY L'ABBAYE



ATTENTION INFORMATION PRATIQUE AU PUBLIC

Pour les mois de **juillet et août 2025** les permanences auront lieu uniquement **les samedis matin de 10h à 12h.**

A compter du 1^{er} septembre 2025 les permanences seront assurées **les mercredis et samedis de 10h à 12h.**

Le dimanche 31 août 2025, jour de fête à Lonlay-L'Abbaye, **l'équipe bénévole de la médiathèque** organise une **journée porte ouverte de 10h30 à 16h.**



Nous invitons chaleureusement le public à venir nous rendre visite à cette occasion.

L'ACCUEIL DES CLASSES A LA MÉDIATHÈQUE

Le lundi 16 juin 2025, Hélène, Marie-Christine et Danielle ont accueilli avec plaisir les 3 classes de l'école de LONLAY L'ABBAYE



Très attentifs, les bambins ont apprécié les différents récits puis ont circulé librement dans la médiathèque.



Chacun a fait un choix personnel puis a proposé à un des adultes de lui lire son album.

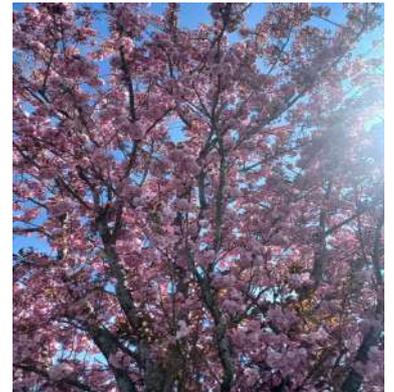


Belle journée pour chacun !!!

Rendez-vous à la rentrée !!!

VILLAGE
DE LONLAY L'ABBAYE

[Fleurissement]



Le printemps est là. 🌸🌷

Les jardiniers s'activent. Une belle occasion de remercier nos habitants jardiniers amateurs qui s'activent pour embellir notre commune, ainsi que **nos employés communaux**.

Une cérémonie était organisée vendredi pour les remercier : remise des diplômes et de bons d'achat chez les commerçants.





LE COIN DES ASSOCIATIONS

Notre saison de cinéma s'est terminée le mercredi 9 juillet (veille du passage du Tour de France) avec le film « A bicyclette ». Nous avons invité François Bidard, ex-coureur cycliste professionnel, originaire et habitant à Lonlay-L'Abbaye pour pouvoir échanger sur son métier et ce, autour d'un verre offert par l'association. Nous vous remercions pour votre fidélité, votre soutien, vos encouragements, et espérons vous retrouver très nombreux à la rentrée.

Nous avons fait de belles séances avec des salles bien remplies.

Nous vous proposerons à nouveau de belles soirées cinéma dès septembre et un concert le dimanche 24 août avec Olivier Durand , chanteur et guitariste et Mélissa Cox, violoniste. à 18 h au pressoir (en intérieur si mauvaise météo).



D'autres surprises sont en préparation....

- Le calendrier prévisionnel de cinéma est le suivant :
Exceptionnellement , **nous commencerons notre saison le mercredi 10 septembre avec deux séances (17h et 20 h30).**

Si vous souhaitez recevoir notre programmation, n'hésitez pas à envoyer un mail à cultureloisirslonlay@gmail.com pour vous faire ajouter à notre liste de diffusion. Nous sommes également sur les réseaux sociaux : facebook (Culture et Loisirs Lonlay), Instagram (asso.culture.et.loisirs.lonlay). Vous pouvez également nous soumettre par mail ou téléphone : vos idées, envies, suggestions, propositions d'animations, contacts de groupe de musiques/chants/théâtre, et pourquoi pas, rejoindre notre équipe de bénévoles !

En espérant, vous voir nombreux tout au long de l'année.

Culturellement votre.

Angélique Vaugois, présidente (06 20 07 81 28) et toute l'association vous souhaitent un bel été.

Calendrier Prévisionnel 2025/2026**SALLE STE THÉRÈSE LONLAY L'ABBAYE**

Dates	Horaires	Films
Mercredi 10 Septembre 2025	17h00	Film Grand Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 01 Octobre 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 22 Octobre 2025	17h00	Film Jeune Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 12 Novembre 2025	20h30	Film Grand Public
Samedi 13 Décembre 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 14 Janvier 2026	20h30	Film Grand Public
Mercredi 28 Janvier 2026	20h30	Film Grand Public
Mercredi 18 Février 2026	17h00	Film Jeune Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 11 Mars 2026	20h30	Film Grand Public
Samedi 28 Mars 2026	17h00	Film Grand Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 15 Avril 2026	17h00	Film Jeune Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 06 Mai 2026	20h30	Film Grand Public
Mercredi 03 Juin 2026	20h30	Film Grand Public
Mercredi 24 Juin 2026	20h30	Film Grand Public
Mercredi 8 Juillet 2026	20h30	Film Grand Public
		20 séances Tous Publics
		0 séance disponible
		20 séances Tous Publics Maximum

FOYER DE L'AMITIÉ

Bonjour à tous,,

L'A G du foyer de l'amitié a eu lieu le 6 février avec un effectif sensiblement le même 110 adhérents.

Un loto a été organisé le dimanche 16 février avec 340 personnes présentes, ce fut une belle réussite.



Un concours de belote le lundi 10 mars avec 144 participants.



Le jeudi 12 juin la collation gratuite a réuni 70 personnes.

Les thés dansants ont toujours une bonne ambiance.

Et, avant le départ en vacances, une sortie au zoo de BEAUVAL a été organisée sur 2 jours ou 50 personnes ont pu admirer des animaux du monde entier la première journée, sous un soleil de plomb.



Malheureusement, un orage a contraint les organisateurs à la fermeture du site et la visite du deuxième jour a été annulée. Cela n'a pas entaché le moral des participants qui sont revenus enchantés de ce voyage.



Très bonnes vacances à tous !!!

Le bureau.

PS :

Reprise du club le jeudi 4 Septembre.

Concours de belote le lundi 8 Septembre.

Thé dansant le jeudi 18 Septembre.

Marche Cantonale à LONLAY le jeudi 25 Septembre

JUMELAGE DE LONLAY L'ABBAYE - STOGURSEY

Cette année, le jumelage de Lonlay s'est rendu à Stogursey du 10 au 14 avril.



Le vendredi nous avons
visité Bristol.



Le samedi, nos amis Anglais nous ont emmené visiter la ville de Lyme Regis situé dans le Dorset. Cette ville est surnommée la "perle du Dorset" pour sa station balnéaire, célèbre aussi pour ses falaises et nombreux fossiles.



Le samedi soir dîner dans
une très bonne ambiance.

L'an prochain, nous accueillerons nos amis de Stogursey pour fêter le 40eme anniversaire de notre jumelage.

La date est fixée au week-end de la Pentecôte 2026.

Nous travaillons déjà à la préparation de cet événement

La Présidente
Catherine DENIS



COMITÉ DES FÊTES DE LONLAY-L'ABBAYE

- Le repas annuel s'est déroulé le Dimanche 26 janvier 2025, dans un climat convivial et familial. Comme chaque année un grand nombre de personnes ont répondu présent.

Notre prochain repas est fixé au Dimanche 25 Janvier 2026.

- Le Comité a tenu son Assemblée Générale le Vendredi 31 Janvier 2025. Nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre (Alain DURAND). Le nouveau bureau : Président Roland LEROYER, Vice-Président Jean-Michel JOUVIN, Trésorière Agathe VERAQUIN, Secrétaire Monique HECQUARD, Secrétaire adjoint : Alain DURAND ; les membres : René GUERIN, Alexis HECQUARD, Alain LECHERBONNIER, Michel DURAND, Valérie LECHERBONNIER, Sophie LESCOUZERES, Maryse LEFEVRE, Sylvain BERTRAND, Michel BIDARD, Virginie HERBRECHT, Marc ORMAL et Solenn LE CAM.

- Le Jeudi 10 Juillet, une magnifique et mémorable journée avec le passage du Tour de France dans Lonlay-L'Abbaye. Beaucoup de personnes avaient fait le déplacement. Nombreuses activités étaient organisées par les commerçants et artisans.

Le Comité des Fêtes était présent avec le stand des crêpes



- La randonnée pédestre a eu lieu le Dimanche 13 Juillet 2025 sur la commune de Lonlay.

Une bonne trentaine de personnes y ont participé et partagé le goûter au retour à la salle Ste Thérèse. Cette année, le soleil était au rendez-vous mais les fortes chaleurs n'ont pas encouragé certaines personnes. Ce fut un après-midi agréable et très convivial.

- Nous vous donnons rendez-vous pour **la Fête et le Vide-Greniers** qui se dérouleront **le week-end du 30 et 31 Août 2025.**

Le Samedi soir : Fête foraine, Crêpes, Galettes, Saucisses, Buvette... A partir de 19h30 Concert (1ère partie) avec le groupe « Parmi Vous » ; 21h30 Retraite aux flambeaux avec La Musique Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Orne suivie du feu d'artifice ; 23h00 Concert (2ème partie).

Le Dimanche toute la journée : Vide-Greniers, Fête foraine, Crêpes, Galettes, Saucisses, frites, Buvette, Pesée du panier...

Pour le Vide-Greniers, merci de réserver au 06 84 70 63 68 ou 06 88 49 78 74.

- **L'animation de Noël** sera reconduite et est fixée au **Vendredi 19 Décembre 2025.**

Pour chacune des manifestations, nous comptons sur vous.

Le Bureau



pour tous, toute la vie, partout

La vie de l'Association ADMR

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le lundi 2 juin 2025 en présence des élus et d'une quarantaine de personnes.

Le bilan de l'année 2024 est positif avec un nombre croissant d'heures d'interventions : 16608 H (15986 H en 2023). Le nombre de personnes aidées étant de 136, le nombre de salariés de 17 .

L'association locale de St Bômer est gérée par 8 bénévoles : pour ceux et celles qui se sentent concernés par le sujet d'aide à la personne, il est possible de se joindre à l'équipe en place (ne pas hésiter à contacter le président Roland Desdoits, ou la secrétaire Viviane Viollet, ou tout autre membre bénévole, ou le bureau ADMR (tél 02 33 37 17 77))

Deux personnes sont chargées localement de la gestion du parc automobile (voitures ADMR) des salariés : Xavier Viollet et Jean-Paul Renault, lequel Jean-Paul a aussi la charge de l'installation et des interventions à domicile de la télé-assistance (aidé par Roland Desdoits).

Lors de l'AG, ont été énumérées les orientations 2025 : la valorisation des compétences des salariés (en 2024 : 14 formations ont été dispensées pour un coût de 4263€ pour l'association), le développement des actions de communication, le tout en s'appuyant sur les orientations de la Fédération ADMR de l'Orne.

Cette année, à la suite de l'AG, l'ADMR avait ouvert à tous (clients ou non) une information sur un sujet qui nous concerne : les arnaques (à domicile, par courrier, par téléphone, par internet...). La gendarmerie de Domfront est intervenue sur ce sujet malheureusement toujours d'actualité, l'occasion de rappeler ce qu'il faut faire et surtout ne pas faire.

Même si certaines choses semblent évidentes, il est bon de les rappeler : bien fermer ses portes, ne pas ouvrir à «n'importe qui », demander une carte professionnelle aux éventuels démarcheurs, demander un devis avant toute intervention, voir sur internet si l'entreprise a un numéro de SIRET, ne pas hésiter à interroger la mairie ... Mais aussi, ne jamais donner ses références bancaires à tout courrier ou mail vous annonçant un remboursement, se méfier des mails ou textos vous annonçant l'arrivée d'un colis (surtout si vous n'en attendez pas), ne pas répondre aux messages vous proposant un placement à un taux qui n'existe pas... Aujourd'hui, les idées des arnaqueurs, des voleurs, de ceux qui savent profiter de la faiblesse des gens, ne manquent pas, donc il faut être très vigilant.

En fin d'intervention, et comme à l'habitude, le pot de l'amitié a été offert aux personnes présentes.



ASSOCIATION LOCALE ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES

tél. : 02 33 37 17 77 – Fax : 02 33 37 17 77 – www.admr61.fr – admr.stbomer@fed61-admr.org

ÉTAT CIVIL DU 01/01 AU 30/06/2025

Naissances :

- DE OLIVEIRA Alba Marie Itia le 12 janvier 2025
- LAMBERT Céleste Rose Juliette le 26 avril 2025
- LEBOSSÉ Iris Honorine Jordane Paulette le 26 mai 2025
- POTTIER Tim Auxence Jackie le 05 juin 2025
- DELIER BARDU Arthur Louis le 07 juin 2025
- GUERFA Mayssane Chems le 24 juin 2025



Mariage :

- BARRAS Raphaël et BOSSCHAERT Liesbeth le 05 avril 2025



Décès :

- RENARD Thérèse le 24 février 2025
- LEROY Odette veuve ROUILLET le 09 mars 2025
- HOSDIENE Thérèse veuve VILLETTE LE 25 mars 2025
- DUCHESNAY Marie-Thérèse veuve BEAUDET le 20 mars 2025
- GAUDIN Auguste le 31 mai 2025



POINT INFOS PRATIQUES

MAIRIE

3 PL. ST SAUVEUR

Horaires d'ouverture:

Lundi au vendredi :

- De 9H00 à 12H00
- Et de 13H30 à 17H00

ATTENTION MOIS JUILLET-AOÛT :

Lundi au Vendredi de 9H00 à 12H00

Permanences du Maire :

Sur rendez-vous.

Téléphone : 02.33.38.67.36

Mail : mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr

Site : www.lonlaylabbaye.com

CABINET INFIRMIER DU BOCAGE

**LONLAY L'ABBAYE - SAINT CLAIR
DE HALOUZE**

02.33.66.90.32

Valérie, Alexandra, Vincent, David et Amélie

MAISON MÉDICALE

4 BIS ROUTE DU STADE

Lundi, Mardi, Vendredi :

à **7H15 précises**

Mercredi à **8H30 précises**



AGENCE POSTALE COMMUNALE

4 ROUTE DU STADE

Horaires d'ouverture:

Mardi au vendredi :

- De 9H00 à 12H00

Samedi:

- De 9H00 à 11H30

Téléphone : 02.33.37.64.12



ESPACE NUMÉRIQUE

3A PL. ST SAUVEUR

Atelier numérique:

Accompagnement de démarches
administratives:

Sur rendez-vous auprès d'Alain DURAND

06.81.82.57.28

Espace en libre service:

Gratuitement sur demande au secrétariat
de Mairie.

DÉCHETTERIE

ROUTE DE ROUELLÉ

Horaires d'ouverture :

Du 1er Avril au 30 Septembre :

Lundi et Mercredi : Vendredi :
• De 14H00 à 17H00 • De 14H00 à 18H00

Samedi :
• De 9H00 à 12H00 • De 14H00 à 18H00

Du 1er octobre au 31 Mars :

Lundi et Mercredi : Vendredi :
• De 14H00 à 17H00 • De 14H00 à 17H00

Samedi :
• De 9H00 à 12H00 • De 14H00 à 17H00



LA COMMUNE DE LONLAY PRÉSENTE SUR FACEBOOK ET PANNEAU POCKET

Facebook :

Suivez nous et découvrez nos actualités
sur notre page Facebook :
www.facebook.com/lonlaylabbaye

Panneau Pocket :

Restez informé en temps réel sur
les actualités de Lonlay avec les
alertes infos sur l'application
panneau Pocket.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

Présents :

C. DEROUET - J.C COQUIO - J. GUERIN - F. LAUTOUR - V. BESNARD - N. BOUCHARD - A. DURAND - V. FOURRÉ - Ch. LAFONT - I. LANGLOIS - P. LESELLIER - Ph. LETONDEUR - C. PELLERIN - S. PICK - S. POTTIER

Secrétaire de séance : V. BESNARD

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 des : Commune – Station-service – Lotissements (Le Grand Jardin et St-Nicolas).
Vote du budget primitif 2025 des : Commune – Station-service – Lotissements (Le Grand Jardin et St-Nicolas).
2. Vote des taux d'imposition 2025
3. Fongibilité des crédits
4. Subvention Région / travaux Maison Lévêque
5. Boulangerie : rachat de matériel, caution du prêt du repreneur
6. Subventions Associations 2025
7. Concours fleurissement 2024 : notification bon d'achats
8. Désignation délégué et correspondant CNAS
9. Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2024 a été adopté à l'unanimité.

Désignation du Secrétaire de séance : Véronique BESNARD

1. Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 des : Commune – Station-service – Lotissements (Le Grand Jardin et St-Nicolas).
Vote du budget primitif 2025 des : Commune – Station-service – Lotissement Le Grand Jardin - Lotissement St-Nicolas.

1. a) Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 - Affectation du résultat – Commune – 2 Lotissements – Station-Service

Les budgets sont votés par chapitre.

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

- **COMMUNE**

Commentaire de Hubert MARECHAL, Trésor Public (SGC Flers) :

Le montant de CAF brute en 2024 : 426 965€ (diminution de 24.021€ par rapport à 2023). Le montant de CAF nette en 2024 : 356713€.

La baisse de CAF brute s'explique surtout par l'augmentation de certains postes :

- 615221 (entretien voirie) pour la toiture de l'église notamment
- 615231 (entretien réseau)

- 62268 (honoraires) pour le recrutement du dentiste et médecin- 64131 (rémunération personnel non titulaire) et 6451 (cotisation à l' URSSAF) dus à l'embauche des 2 agents recenseurs en janvier-février 2024, le doublon avec Sandrine CHÉNEAU lors de l'embauche d'Adelina PELÉ-STANICA en avril et le paiement des congés payés de Valérie LETISSIER, partie en mai.

Le montant de CAF brute est toujours suffisamment élevé pour rembourser la part capital de la dette et participer à l'autofinancement des investissements. Le niveau de l'encours de la dette est raisonnable.

Le niveau de désendettement est très correct : il faut au 31/12/2024, 1,7 années de CAF afin de pouvoir rembourser l'encours de la dette ($727421,93 / 426965 = 1,7$).

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 619 542,22€ / Recettes : 1 038 216,80€

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 1 248 418,11€ / Recettes : 1 721 480,39€

Le besoin de financement de l'année, correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068), est de : 494 054,97 €.

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats du CFU.

Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- C/ 001 : **1 025 107,85 €** (déficit antérieur reporté)

- C/ 002 : Excédent reporté de fonctionnement : **986 430,01 €**

(montant disponible pour l'investissement).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit.

Le Maire informe également qu'il n'y a pas eu besoin d'utiliser la ligne de Trésorerie votée en 2024, les subventions attendues étant arrivées à temps.

• **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 5000 € / Recettes : 5000 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 0 € / Recettes : 0 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats du Compte Financier Unique.

• **LOTISSEMENT ST-NICOLAS**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 98 731,67 € / Recettes : 98 731,67 €

- **Section d'Investissement**

- Dépenses : 62 098,33 € / Recettes : 62 098,33 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats du Compte Financier Unique.

• **STATION-SERVICE**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 990 650,28€ / Recettes : 1 008 229,81 €

- **Section d'Investissement**
 Dépenses : 8 353,50 € / Recettes : 8 249,00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats du Compte Financier Unique.

Le Maire informe des ventes en Litres : en 2022 : 474000 / en 2023 : 583000 / en 2024 : 690000 soit une belle progression (+18%) grâce au prix coûtant pendant l'été.

Nb : il faudrait voir pour une augmentation du montant du plafond qui est à 100€ actuellement lorsqu'un client se sert à la station (CB et badges).

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : report à nouveau **112 049,23 €** (montant disponible).

1. b) Vote du budget primitif 2025 – Commune – 2 Lotissements - Station-service

• **COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 032 804,16 € pour la section de fonctionnement et 3 368 268,81 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	281 400
Charges de personnel	265 700
Autres charges de gestion	895 445,60
Charges financières	15 000
Charges exceptionnelles	16 000
Atténuation de produits impôts & taxes	54 802
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>504 546,56</i>

Recettes

<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>986 430,01</i>
Atténuation de charges (personnel)	8 000
Produits des services	49 000
Impôts et taxes	503 528,42
Dotations et participations	317 341,73
Autres produits de gestion	167 394
Produits exceptionnels & financiers	1 110

Section d'investissement

Dépenses

<i>Déficit d'investissement reporté</i>	<i>1 025 107,85</i>
Emprunts dettes & amortissemnt Subvent°	75 800
Immobilisations corporelles & incorporelles	1 135 111,96
Immobilisations en cours & opérations	300 000
Autres immobilisations	832 249

Recettes

<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>504 456,56</i>
Dotations fonds divers	661 261,37
Subventions d'investissement	531 052,88
Emprunts dettes	5 000
Autres immobilisations financières	1 656 498
Amortissements des immobilisations	10 000

Le Maire informe qu'il y a une forte demande en habitat et la commune est malheureusement en manque de logements. Il faut essayer d'attirer des jeunes couples. La Mairie doit pouvoir choisir ses locataires pour ainsi remplir et soutenir nos écoles. Ex : leur offrir 1 ou 2 loyers gratuits.

Parallèlement, Jacqueline GUÉRIN informe que suite au Conseil d'école, il n'y aura pas de fermeture de classe en 2025-2026. Mais, il y a eu seulement 7 naissances en 2024 contre env. 12 d'habitude.

Christian LAFONT ajoute aussi que la demande prioritaire des jeunes lorsqu'ils s'installent est d'avoir internet, la fibre.

De plus, les subventions se raréfient. Ex : maison Lévêque : l'Etat freine le fonds vert. Il ne faut pas attendre les subventions pour développer l'habitat.

C'est pour cela qu'il paraît opportun d'embaucher 1 personne pour faire directement des travaux d'aménagement des maisons.

- **STATION-SERVICE**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 120 402,73 € pour la section de fonctionnement et à 16 737,50 € pour la section d'investissement. Excédent de fonctionnement reporté de 112 049,23 €.

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	1 020 000
Opérations d'ordre	8 724
Autres services extérieurs	91 678,73

Recettes

Ventes de carburant	1 000 000
Amortissement	8 353,50
<i>Résultat reporté</i>	<i>112 049,23</i>

Section d'investissement

Dépenses

Immobilisations corporelles	5 886
Opérations d'ordre (subvent°)	8 384

Recettes

Opérations d'ordre	8 724
Excédent reporté	8 013,50

Le Maire informe que il est prévu 15000€ de charges de personnel en compensation du temps passé par le personnel administratif et technique de la commune.

- **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5000 € pour la section de fonctionnement, répartis comme suit : reversement de l'excédent et débits et pénalités reçus (ex : amende si les travaux ne sont pas réalisés après 3 ans).

- **LOTISSEMENT ST NICOLAS**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 842 252 € pour la section de fonctionnement et 1 654 498 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Achat matériel, équipement, travaux	10 003
Sortie du stock des parcelles vendues	832 249

Recettes

Vente de terrains	12 910
Produits exceptionnels (intégration stock)	10 003
Prise en charge du déficit par la CNE	819 339

Section d'investissement

Dépenses

Remboursement avance par la CNE	832 249
Prise en charge du déficit par la CNE	822 249
Intégration stock	10 000

Recettes

Remboursement avance par la CNE	822 249
”	10 000
Annulation stock initial	832 249

Le maire informe qu' un terrain est vendu et 3 sont en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

2. Vote des taux d'imposition 2025

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants) et de les maintenir au même niveau de ceux fixés auparavant, à savoir :

Foncier Bâti : **40.30%** (taux global qui se décompose de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 13.23% additionné à la part départementale à 27.07%)

Foncier Non Bâti : **19.52 %**

Taxe habitation (pour résidences secondaires et locaux vacants) : **9.99%**

Les taux ci-dessus sont adoptés à l'unanimité et portés au BP 2025.

3. Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M 57 le permettant, comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de chaque section.**

➤ **VALIDE** l'application de cette disposition pour le budget de la commune et pour tous les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57.

4. Subvention Région / travaux Maison Lévêque

Le Maire informe que suite au Conseil Municipal du 19/12/2023, nous avons délibéré pour les travaux. Il convient de préciser quelques points dans la délibération et de lancer les travaux de réhabilitation pour un projet de logement locatif (logement social).

Les dépenses concernant ce projet de réhabilitation du centre bourg se détaillent ainsi :

DETAIL DES DEPENSES	COUT HT
- AMENAGEMENT	160 000 €
- ACHAT MAISON + frais notaire	36 500 €
- MISSION HONORAIRES maître d'oeuvre	12 800 €
- FRAIS ANNEXES (DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB – MISSION CSPS, etc...)	10 000 €
- OPTION Pompes à chaleur	17 500 €
TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL HT :	236 800 €

Le Maire propose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

- ETAT (DETR) :	106 560 € (45 %)
- REGION (PETR)	10 000€ (4.22%)
- commune (autofinancement) :	<u>120 240 (50.78 %)</u>
TOTAL	236 800 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. Le Maire à demander toutes subventions, Préfecture (DETR, DSIL, Plan Friches, Fonds vert), au Département (service social), au Conseil Régional (dans le cadre du renforcement de l'offre locative dans les bourgs ruraux), l'Europe (LEADER via PETR) ... etc.
- décide que les crédits seront portés au B.P. 2025.

5. Boulangerie : rachat de matériel, caution du prêt du repreneur

Le Maire a reçu des boulangers un courrier le 17 février pour une demande de résiliation normalement au 31 octobre 2025. Puis un 2^e courrier le 25 février, demandant la possibilité de résilier plus tôt. Le Maire, ayant délégation pour cela, a répondu favorablement.

Le Maire informe que la boulangerie et le bar-tabac sont donc fermés. Les baux des locaux (commerciaux + appartement N°4 au 2 impasse du moulin) sont résiliés à effet du lundi 10 mars.

La commune est en recherche active de remplaçants. Il a rencontré le comptable des boulangers. Le contexte actuel n'est pas favorable. Ex : 84 annonces sur l'Orne de ventes de boulangerie dont 5 sur Flers, la rentabilité ce jour est estimée à env.1000€/mois.

Depuis 8 ans, Mme BOHU avait acquis du matériel supplémentaire pour la boulangerie par rapport à celui acquis par la commune en 2016 et 2017.

Elle propose le matériel actuel au tarif de 25000€ HT soit 30000 TTC (ex : armoire réfrigérée, armoire de fermentation, surgélateur conservateur, coffre-fort, etc.).

De plus, dans l'appartement, M. et Mme BOHU avaient acheté une cuisine aménagée (meubles sans l'équipement électroménager). Ils proposent cette cuisine au tarif de 2500€ TTC.

Afin d'encourager les futurs repreneurs et favoriser l'aide à l'installation, le Maire propose :

- une location gratuite des locaux commerciaux et de l'appartement pour une durée de 3 mois à compter de l'installation des futurs repreneurs, comme cela a déjà été fait auparavant (ex : dentiste, médecin).

- que la commune se porte caution si les repreneurs ont besoin d'un prêt.

Le Maire précise que le Trésor Public et les services juridiques des Maires de l'Orne ont précisé : « la commune peut garantir l'emprunt d'une entreprise privée et pourra garantir jusqu'à 50% du montant emprunté par cette entreprise. De même, le montant annuel garanti par la commune ne dépasse pas 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement».

Par exemple, si le commerçant a besoin de 20000€ de fonds de roulement pour démarrer, la commune a le droit de cautionner 50 % du montant du prêt, soit 10000€.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la **gratuité** du loyer pendant **3 mois** pour le commerce (boulangerie, bar-tabac) et l'appartement
- accepte l'**acquisition du matériel de boulangerie** pour 25.000€ HT
- accepte l'**acquisition de la cuisine aménagée du logement N°4** au 2 impasse du moulin pour 2.500€ TTC.
- autorise le Maire à signer la **garantie d'emprunt** en cas de besoin.
- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

6. Subventions Associations 2025

Après étude des demandes présentées par les associations, le Conseil Municipal avec 13 voix pour, 2 absentions (*pour conflit d'intérêt : Samuel POTTIER, président ACRN, et Christian LAFONT membre Truite Domfrontaise*), vote les subventions suivantes pour 2025 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1100€ (idem 2024)
- Comité des fêtes : 1 500€ (NB : 1800€ en 2024)
- ABI Section Tennis de table : 450€ (idem 2024)
- ABI pétanque : 600€ (idem 2023)
- APE : 200€ (idem 2024)
- Anciens Combattants : **NOUVEAU** : 300€
- Comice Agricole Cantonal : 200€ & d'arrondissement : 100€ (idem 2024)
- ADMR : 150€ (idem 2024)
- La truite domfrontaise : 150€ (idem 2024)
- Asso. Communale pour la Régulation des Nuisibles (ACRN) : 550€ (contre 450€ 2024)
- Ligue de Normandie / cinéma Génériques : 980€ (idem 2024)
- CCAS : 5000 €
- Septembre musical de l'Orne (tous les 2 ans) : 2090€
- Musique de St Bomer :

Le coût est de 510€/élève X 2 élèves de Lonlay. Aucune subvention n'a été demandée depuis 2020. Le Conseil Municipal propose 100€/élève, soit 200€, mais à ajuster, en fonction de la Délibération prise par la Mairie de St Bomer.

TOTAL : 13970€ (à ajuster pour la musique de St Bomer)

NB : pas de demande de l'Entente Sportive (foot) Lonlay / St Bômer, ni du Comité de Jumelage, ni de « culture et loisirs ».

De plus, le Maire informe que la commune a reçu une demande de subvention de la part des classes de CM1 et CM2 de l'école de St Bômer pour un voyage scolaire à Asnelles-en-Bessin pour 5 jours en juin pour 20 élèves domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention de 20€ par élève domicilié sur la commune soit 400€ pour l'organisation d'un voyage scolaire pour la classe de CM1 et CM2.

Mais, le Maire est mécontent car presque aucun enfant n'est présent au Monument aux Morts lors de la cérémonie du 11 novembre. Le Conseil Municipal pourra revoir sa subvention en 2027 en fonction de la participation des enfants lors de la prochaine cérémonie en 2025 et 2026. La communication aux parents devra bien se faire dans les 2 écoles pour les 2 cérémonies à Lonlay et St Bomer, pour que l'ensemble des parents soit au courant des dates.

Jacqueline GUÉRIN transmet un message de remerciement de la part des maîtresses lors du Conseil d'Ecole pour le paiement de la facture de LP Sécurité (749€) et la réparation de la chaudière et du barillet du portail.

7. Concours fleurissement 2024 : notification bon d'achats

Suite au concours des maisons fleuries 2024, les bons d'achats, d'un montant total de 600 €, obtenus par les participants, sont valables jusqu'au 30 juin 2025, chez les commerçants de

Lonlay L'Abbaye suivants : La charcuterie « Le grenier à sel », La Boucherie « Ô Bouchers de Lonlay », la supérette « Viveco », le restaurant « le relais de l'abbaye », la boulangerie du moulin, le salon de coiffure « Lon'lay Cheveux », producteur « Château de la Bière ».
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer un budget de **600€** pour ce concours.

8. Désignation délégué et correspondant CNAS

Mail du CNAS : « A la suite des dernières modifications qui nous ont été transmises, nous vous informons que votre structure ne compte plus de Correspondant titulaire adhésion, suite au départ de Valérie LETISSIER.

Nous vous prions de bien vouloir procéder à la désignation d'un nouveau Correspondant titulaire adhésion, afin de garantir le bon fonctionnement du CNAS au sein de votre structure. »

Stéphanie DELACOUR étant déjà suppléante de Valérie LETISSIER, le Maire propose qu'elle passe titulaire adhésion et correspondant des agents et Adelina PELÉ-STANICA suppléante.

9. Questions diverses

Le Maire lit la lettre de Franck FOURRÉ, gérant de la supérette VIVECO. Il informe des problèmes des températures à l'intérieur du bâtiment, défaut isolation, manque chauffage et variations importantes.

Un audit énergétique a été réalisé par Albéo, via la CDC Domfront Tinchebray Interco. Par exemple, le coût isolation serait de 47000€ soit 93 ans pour rentrer dans nos frais pour avoir un retour sur investissement. Le diagnostic ne donne pas la solution. Il faut donc rechercher les vraies causes.

Le Maire souhaite voir dans autres supérettes (ex : Juvigny).

N° délib°	Objet de la délibération	Résultat
2025-00001	Vote taux d'imposition 2025	Adoptée
2025-00002	Fongibilité des crédits	Adoptée
2025-00003	Travaux Maison Lévêque 7 Pl St Sauveur Subventions Région	Adoptée
2025-00004	Loyers boulangerie, bar-tabac et appartement	Adoptée
2025-00005	Achat matériel boulangerie	Adoptée
2025-00006	Caution boulangerie, bar-tabac / garantie d'emprunt	Adoptée
2025-00007	Subvention associations 2025	Adoptée (-2 abst°)
2025-00008	Subvention exceptionnelle école St Bomer	Adoptée
2025-00009	Concours fleurissement 2024 / bons d'achat	Adoptée
2025-00010	Élection délégué CNAS	Adoptée
2025-00011	BUDGET COMMUNE / Compte Financier Unique 2024	Adoptée
2025-00012	BUDGET COMMUNE / Affectation du Résultat 2024	Adoptée
2025-00013	BUDGET STATION / Compte Financier Unique 2024	Adoptée
2025-00014	BUDGET STATION / Affectation du Résultat 2024	Adoptée
2025-00015	BUDGET Lotissement Lonlay (Grand Jardin) / Compte Financier Unique 2024	Adoptée
2025-00016	BUDGET Lotissement St NICOLAS / Compte Financier Unique 2024	Adoptée
2025-00017	BUDGET COMMUNE / Budget Primitif 2025	Adoptée
2025-00018	BUDGET STATION / Budget Primitif 2025	Adoptée
2025-00019	BUDGET Lot Lonlay (Gd Jardin) / Budget Primitif 2025	Adoptée
2025-00020	BUDGET Lot St NICOLAS / Budget Primitif 2025	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La secrétaire de séance

Le Maire

Véronique BESNARD

Christian DEROUET

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 28 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

Présents :

C. DEROUET - J.C COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR – V.BESNARD - N.BOUCHARD - A. DURAND - V.FOURRÉ - Ch. LAFONT - I. LANGLOIS - - Ph. LETONDEUR - C. PELLERIN – S. PICK – S. POTTIER

Pouvoir de P. LESELLIER à V.FOURRÉ

Secrétaire de séance : Jacqueline GUÉRIN.

ORDRE DU JOUR :

1. Loyer médecin
2. Loyer boulangerie, bar-tabac : bail dérogatoire et location gérance
3. Délégué médiathèque et régie
4. Communauté De Communes Domfront Tinchebray Interco : Rapport annuel 2024
5. Droit Intention d'Aliéner / droit de préemption dans le bourg
6. Questions diverses

.....
Le procès-verbal de la réunion du 05 mars 2025 a été adopté à l'unanimité.

1) Loyer médecin Claudia HANCU

Comme cela a été fait pour les commerces et services et afin de favoriser l'aide à l'installation, le Maire propose :

- une location gratuite des locaux pour une durée de 3 mois à compter de son installation : du 15 janvier au 15 avril 2025.
- Ensuite, 310€/mois de loyer + 40€ de charges, en fonction des m²

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de location entre la Commune et le médecin Claudia HANCU ainsi :
 - **gratuité** du loyer pendant 3 mois du 15 janvier au 15 avril 2025
 - **310€/mois de loyer + 40€ de charges**, après le 15 avril 2025
- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

2) Boulangerie, bar-tabac : bail dérogatoire et location gérance

a) Bail dérogatoire dit précaire

Le Maire explique que pour gérer le tabac, il n'est pas possible de rester en statut SARL. Il faut transformer la SARL en SNC : Société en Nom Collectif. M. COL et Mme VIVIER sont en train d'effectuer les diverses démarches dans ce sens.

En attendant la création de la SNC, le Maire propose un bail dérogatoire, dit « précaire » en cas de nécessité.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise le maire à signer un bail dérogatoire portant sur les locaux ci-après

Sur la commune de LONLAY L'ABBAYE (Orne) 10 Place St Sauveur .

Un ensemble commercial à usage de boulangerie, restaurant et débit de boissons, comprenant :

- rez-de-chaussée :
 - * magasin boulangerie, arrière-boutique/bureau, fournil, pièce de plonge et chambre froide, réserve, espace farine, espace pâtisserie, espace fruiterie, vestiaires/douche et WC,
 - * salle de bar, pièce à usage de sanitaire/WC, terrasse.
- Cave sous partie de la boulangerie.

Et sur le matériel et mobilier s'y trouvant.

Ceci pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} avril 2025.

Moyennant un loyer mensuel HT de 1.100 € payable mensuellement par avance, avec une gratuité pendant les 3 premiers mois (du 1^{er} avril au 30 juin 2025).

Les frais de l'acte de bail (700€ HT) seront supportés par moitié par le bailleur, la commune (50%) et moitié par le preneur (50%).

b) location gérance SNC

Le Maire explique que à la création de la SNC, le bail précaire s'annulera de plein droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise le maire à signer un contrat de location-gérance, au profit de la **SNC (Société en Nom Collectif)** portant sur le fonds de commerce de **Café-bar-restaurant et de débit de tabac et jeux de grattage connu sous le nom de "BAR DU MOULIN"** situé et exploité à Lonlay l'Abbaye (Orne) au 10, place Saint Sauveur.

Avec bail commercial sur les locaux ci-après :

Sur la commune de LONLAY L'ABBAYE (Orne) 10 Place St Sauveur.

Un ensemble commercial à usage de **boulangerie**, restaurant et débit de boissons, comprenant :

- rez-de-chaussée :

* magasin **boulangerie**, arrière-boutique/bureau, fournil, pièce de plonge et chambre froide, réserve, espace farine, espace pâtisserie, espace fruiterie, vestiaires/douche et WC,

* salle de bar, pièce à usage de sanitaire/WC, terrasse.

- Cave sous partie de la boulangerie.

Le matériel sera inventorié et un état des lieux sera établi préalablement à la signature du contrat de location-gérance.

Durée : **neuf années**, entières et consécutives, au choix respectif des parties, à charge par celle qui voudra faire cesser le bail à l'expiration de l'une ou l'autre des deux premières périodes triennales, d'en avertir l'autre partie six mois à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Loyer : loyer annuel hors taxes de 13.200 € payable mensuellement et d'avance par termes de 1.100 €, le premier de chaque mois. Chaque terme de loyer se décomposant comme suit :

-à hauteur de 100€ hors taxes pour la location-gérance du fonds de commerce de bar-tabac

-à hauteur de 800€ hors taxes pour les locaux (boulangerie)

-à hauteur de 200€ hors taxes pour le matériel

Il s'oblige en outre, à rembourser au BAILLEUR la taxe à la valeur ajoutée selon le taux en vigueur lors de chaque échéance.

- valide :

- la **gratuité pendant les 3 premiers mois** : du 1^{er} avril au 30 juin 2025

- Au delà des 3 mois gratuits, une **réduction de 50% des loyers** du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 : soit **550€ HT**.

Les frais de l'acte de bail (1100€ HT) seront supportés par moitié par le bailleur, la commune (50%) et moitié par le preneur (50%).

Le Maire réaffirme que la solidarité entre commerces est importante. Ex : quand 1 ferme, les autres en pâtissent aussi.

Isabelle LANGLOIS observe qu'il faut tout de même être prudent et ne pas trop donner d'avantages : gratuités, réductions, etc. Le Maire répond que dans le contexte actuel national de fermeture des boulangeries, il faut essayer d'être attractif par ce moyen.

Natacha BOUCHARD demande la date de la fabrication du pain sur place. Le Maire répond lors de la création de la SNC.

3) Délégué médiathèque et régie

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Florence LENEVEU ne souhaite plus, pour des raisons de santé, avoir la responsabilité de la Médiathèque.

Mme Marie-Claire AUNAI, déjà bénévole, a accepté la responsabilité du fonctionnement de la médiathèque et de la régie.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la nomination de Marie-Claire AUNAI en tant que mandataire suppléante de la régie.
- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier (acte de nomination transmis par le Trésor Public).

4) Communauté De Communes Domfront Tinchebray Interco : Rapports annuels 2023 et 2024

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un ou des rapport(s) retraçant l'activité de leur établissement.

Le rapport d'activités 2024 et le rapport sur les déchets 2023 de la Communauté des Communes de Domfront Tinchebray Interco ont été transmis à ce titre à la commune de Lonlay L'Abbaye.

Ces documents doivent faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent les rapports d'activités 2024 et sur les déchets 2023 de la CDC Domfront Tinchebray Interco.

5) Droit Intention d'Aliéner / droit de préemption dans le bourg

Le Maire rappelle que le Droit de Préemption urbain a été voté par le Conseil Municipal en 2017.

Choisir d'exercer ou non le Droit de Préemption est aujourd'hui une équation à **3 inconnus** :

- la démographie :

Elle était négative avec une perte de 25 hbts/an il y a quelques années puis perte de 5 hbts/an. L'hémorragie est arrêtée avec + 10 hbts selon le rapport de l'INSEE suite au recensement 2024. Les recettes d'une commune sont basées sur ce nombre d'habitants ; donc si moins d'habitants = moins de recettes !

Il faut essayer d'aller vers un **rajeunissement de la population**. Or, ces dernières années, il y avait 12 naissances et 12 décès par an ; cela s'équilibrait. En 2024 il y a eu 7 naissances et en 2025 seulement 2 naissances en 4 mois !

Vanessa FOURRÉ confirme que la MAM n'a pas ressenti les répercussions pour le moment car les enfants viennent de l'extérieur.

- la demande de logements et leur disponibilité :

L'enquête du cabinet « rouge vif » dans le cadre des Villages d'Avenir le démontre : maintenant que l'on a gagné tous les services du quotidien, le problème est le manque de logement.

Malgré la décision innovante en 2017 de restaurer les bâtiments agricoles en maison d'habitation (cf *Plan Local d'Urbanisme avec les points jaunes en légende pour les « changements de destination »*), ce sont plutôt des jeunes retraités qui ont des moyens financiers et non des jeunes.

Dans le cadre de la réhabilitation des logements vacants dans le bourg et de la lutte contre la ZAN (Zéro Artificialisation Nette), peu de jeunes prennent cette voie là : de restaurer ou habiter dans le bourg.

Dans l'Ilôt d'Habitat Bocager St Nicolas, 10 des 20 parcelles sont en bonne voie d'être vendues avec une majorité de jeunes couples.

- la qualité de vie :

L'objectif est toujours d'**améliorer** la qualité de vie des lonléens.

A ce titre, le maire lit la lettre de Pierre BIDARD et Iris PUCCIARELLI et Narcisse POPIK, maman d'Iris présentant leur projet d'achat d'une maison dans le bourg, au 9 rue St Nicolas. Les futurs acquéreurs expliquent leur projet de vie : vivre à Lonlay, fonder une famille, etc...

La commune a donc le droit de préemption sur ce bien, qui coûte 106.000€.

Le Maire explique qu'il a trouvé une autre maison dans le bourg en face de la Biscuiterie au 13 lotissement du Val, avec 3 chambres, pour 100000€, sans frais d'agence pour l'acheteur. Il propose donc que la commune l'achète.

Ainsi, cela « remplacera » le droit de préemption du 9 rue St Nicolas et permettra au couple BIDARD de s'installer. Cela donnera du travail à Laurent VALIN, agent technique (cf page 5), qui s'occupe de rénover les maisons.

Isabelle LANGLOIS précise qu'il ne faut pas avoir que des jeunes dans le bourg car les personnes âgées font vivre le bourg au quotidien et que cela constituerait une sorte de discrimination envers les autres tranches d'âge !

Natacha BOUCHARD demande pourquoi acheter absolument cette maison route du Val. Le maire avance les arguments de pouvoir ainsi choisir ses locataires et de donner du choix aux futurs locataires, d'avoir un panel entre des maisons et des appartements et ainsi d'essayer de répondre à la stratégie : essayer de favoriser les jeunes couples pour garder nos écoles. Il prend aussi l'exemple des communes qui ont des appartements gérés par Le Logissia. Elles n'ont pas le choix du locataire car c'est cet organisme / bailleur social qui décide selon leurs critères.

Le maire renforce son argumentaire en disant que si on veut avoir une belle réussite dans cette stratégie, il faudrait que les lonléens propriétaires louent en priorité à des jeunes couples afin de soutenir nos écoles.

Alain DURAND demande si d'autres maisons en vente dans le bourg sont concernées par le Droit de Préemption. Le Maire informe qu'il y a aussi la maison de M. Deniau, au 18 rue du centre, achetée par des privés qui habitent à la Savrière, avec beaucoup de travaux :

- projet culturel au rez-de-chaussée
- appartements à louer à l'étage

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le prix de 100.000 € net vendeur pour l'achat de cette maison au 13 lotissement du Val parcelle BM section 131 , sans frais d'agence pour l'acheteur
- charge M. Le Maire de prendre contact avec le notaire Clostermann.
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- décide que les crédits seront portés au budget 2025.

6) Questions diverses

Le Maire informe des dossiers en cours :

- Embauche de Laurent VALIN depuis le 1er avril via le CDG (Centre de Gestion de l'Orne) en intérim jusqu'au 31/12/25 (grade adjoint technique territorial principal) pour réaliser les travaux à la maison POTTIER où il habite avec sa famille, puis dans les autres maisons achetées par la commune ; ceci dans un souci d'aller plus vite plutôt que d'attendre les dossiers de subventions avant de démarrer les travaux.

- Achat d'un véhicule d'occasion pour le personnel technique en cours avec l'Atelier Automobile 61 (pour moins de 5000€).

- Appel d'offres pour la fourniture de carburants à la station-service : mi-mai, avec le cabinet C2L. Réponse des candidats : mi-juin.

- Biscuiterie : pose au rond-point de la grotte d'un totem avec un biscuit. Demande en cours auprès du Département. Il devrait être posé pour le passage du Tour de France, avant le 10 juillet.

- Tour de France : Une réunion a eu lieu le 01 avril à la Préfecture d'Alençon, où étaient présents : le Maire, Christophe PELLERIN et Roland LEROYER (Président du Comité des Fêtes). Les questions de sécurité y ont été abordées. Un compte-rendu plus précis de ce qu'il faudra aménager dans le bourg est en attente (ex : botte de paille ? Barrières?)

La Biscuiterie et Ets John Deere se sont proposés pour une participation à la location d'un écran géant posé place St Sauveur Coût 3785€ HT. Le Maire propose qu'il soit pris en charge par la Commune.

- Travaux de la toiture de l'abbaye : prévoir un nettoyage avec un drone. Devis en cours.

- Devis porte supérette. 3 devis en cours. Déclaration Préalable à faire car la supérette est dans le périmètre de l'abbaye, avec avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Ex : 3463€ pour une porte alu.

Alain DURAND remarque que cela paraît beaucoup 93 ans pour amortir les travaux de rénovation énergétique évoqués lors du dernier Conseil !

N° délib°	Objet de la délibération	Résultat
2025-0024	Loyer 2d cabinet médical HANCU	Adoptée
2025-0025	Loyer boulangerie bar tabac / bail précaire	Adoptée
2025-0026	Loyer boulangerie bar tabac/ location gérance SNC	Adoptée
2025-0027	Régie Médiathèque	Adoptée
2025-0028	CDC DTI : rapport annuel activités 2024	Adoptée
2025-0029	CDC DTI : rapport annuel déchets 2023	Adoptée
2025-0030	Achat maison 13 Lotissement du Val	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance

Le Maire

Jacqueline GUÉRIN

Christian DEROUET

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



**VOUS
SOUHAITE**



DE BONNES VACANCES